



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2011 A 19h**

Réf : CM 2011/09

L'an deux mille onze, le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de FEURS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil municipal.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Serge PALMIER, Yves TROUILLEUX, Sylvie DELOBELLE, Sylvie MATHIEU, Pascal BERNARD et Christian VILAIN adjoints au Maire ;

Henri NIGAY et Georges REBOUX, conseillers délégués ;

Denise FAFOURNOUX, Mireille LEBON, Raymonde DUPUY, Marc NOALLY, Sylvie DESSERTINE, Christophe GARDETTE, Frédéric VOURIOT, Catherine POMPORT, Maryline ROCHE, Ise TASKIN, Benoît GARDET, Gilles BERNARD, Louis CHAPUIS et Marie-Claude ROCHETTE conseillers municipaux ;

Absents avec procurations : Thérèse CROZILLARD a donné procuration à Christian VILAIN, Mady BONNEFOND à Gilles BERNARD, Marie-Thérèse GIROUD à Benoît GARDET, Annie PASCAL à Marie-Claude ROCHETTE .

Absent avec excuse : Néant

Secrétaire de séance : Marianne DARFEUILLE

Nombre de conseillers en exercice : 29      Présents : 25

Date de la convocation : le 7 novembre 2011

Date d'affichage du procès-verbal : 21 novembre 2011

Le procès-verbal de la séance du lundi 24 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Motion de soutien aux salariés de FEURS METAL (rapporteur : Jean-Pierre TAITE)**

En préambule, Monsieur le Maire remercie tous les conseillers municipaux d'être présents pour ce conseil un peu spécial avec un seul point à l'ordre du jour. Monsieur le Maire souligne que la volonté de notre assemblée délibérante est de soutenir les salariés de l'entreprise FEURS METAL dans un contexte économique et financier qui est compliqué. Monsieur le Maire indique que FEURS METAL est une grande entreprise qui se doit de perdurer et il souhaite que l'activité de la métallurgie-sidérurgie s'améliore pour assurer la prospérité à FEURS METAL et à ses salariés.

Monsieur le Maire fait lecture de la motion qu'il propose ce soir au Conseil municipal :

« Suite à la présentation du plan de réorganisation de l'entreprise accompagné d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (P.S.E.) concernant la suppression de 40 postes au sein de FEURS METAL et au mouvement de grève du jeudi 3 novembre dernier, Monsieur le Maire a rencontré une délégation de salariés de l'entreprise de FEURS METAL. Suite à cet entretien et conformément à l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter une motion de soutien aux salariés de FEURS METAL indiquant l'attachement de la commune de FEURS à cette entreprise, en insistant sur les trois points ci-dessous :

- Le Conseil municipal demande la mise en place d'un réel plan d'investissement à court, moyen et long terme afin de rendre plus compétitif FEURS METAL et d'améliorer les conditions de vie et de travail de tous ;
- Le Conseil municipal souhaite la mise en place d'une concertation transparente sur le P.S.E. entre la direction et le personnel de l'entreprise ;
- Le Conseil municipal indique sa volonté de demander à la Direction de FEURS METAL de bien vouloir accepter de négocier avec les représentants d'un plan de réorganisation des services dans le but d'être plus compétitif.

Monsieur le Maire et son Conseil municipal veulent assurer les salariés de FEURS METAL, par cette motion, de leur mobilisation à leurs côtés et dans le cadre de leurs compétences se disent prêts à initier et participer à des actions menées pour préserver l'emploi et l'activité sur le site de FEURS METAL, en lien avec l'ensemble des élus du territoire, les organisations politiques et syndicales. »

Après lecture de la motion, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter cette motion de soutien aux salariés de FEURS METAL.

Marie-Claude ROCHETTE propose que soit rajouter à la fin du 1<sup>er</sup> paragraphe « le conseil municipal demande ...et de travail de tous: » « *plus de sécurité pour les salariés et riverains et la préservation de l'environnement* ».

Monsieur le Maire accepte ce rajout et il indique que cela est le souci de la CLIS notamment lors de sa dernière rencontre le 9 septembre dernier.

Marie-Claude ROCHETTE à titre personnel, pose la question suivante : « est-ce que vous savez quels sont les 40 emplois supprimés ? Il y a déjà eu les postes de salariés en CDD supprimés alors que lors de la CLIS de septembre la direction de Feurs métal avait annoncé la reprise d'activité à 100% début 2012, pourquoi encore supprimer des emplois ? »

Monsieur le Maire précise que ce P.S.E est une réorganisation de la structure dans certains services mais qu'en parallèle il avait appris par les syndicats de l'entreprise que FEURS METAL était en cours de recrutement pour 15 postes. De plus, Monsieur le Maire insiste sur le savoir-faire des salariés de FEURS METAL notamment dans le ferroviaire, ce qui est un atout pour l'entreprise.

#### *Décision du Conseil municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Monsieur le Maire remercie les élus municipaux pour leur soutien aux salariés de FEURS METAL et il aspire à ce que cette entreprise forézienne écrive encore de belles pages dans la vie économique de notre ville.

Monsieur le Maire donne rendez-vous aux conseillers le lundi 28 novembre 2011 pour le prochain Conseil municipal.

## **2. Décisions du Maire :**

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2010.

MPPA-2011-DM-076	26/10/2011	L'avenant n°1 au lot n°1 concernant les travaux de réfection de rues, travaux d'AEP 2011 à la société EUROVIA (aménagement rue de l'Hôtel de ville) est entériné pour un montant de 13 009 € HT correspondant à une démolition de sanisette, reprise de stationnement, application d'un produits de protection sur résine...) portant le montant total à 82 009 € HT
MPPA-2011-DM-077	28/10/2011	Marché de travaux pour le déplacement d'une conduite d'eau au quartier de la féculerie attribué à la société NAULIN pour un montant de 9 179.07 € HT
MPPA-2011-DM-078	04/11/2011	L'avenant n°4 au lot n°5 (menuiseries intérieures) concernant la rénovation de la Maison de la Commune à la société Idéal Menuiseries est entériné pour un montant de 3 199 € HT suite équipement de tapis anti-poussière aux entrées et pose de cimaises rail pour la suspension de tableaux portant le marché à 15 411.81 € HT
MPPA-2011-DM-079	08/11/2011	L'avenant n°1 concernant les travaux VRD du Faubourg St Antoine à la société SOCAFOR est entériné pour un montant de 6 192 € HT suite à l'intégration de prix nouveaux portant le marché à 67 633.99 €
MPPA-2011-DM-080	08/11/2011	L'avenant n°1 au lot n°9 concernant la rénovation de la Maison de la Commune à la société DOUBLET est entériné pour un montant de 1 150 € HT suite à l'équipement d'une poutre d'éclairage portant le montant du marché à 10 820.01 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 19h25.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie le 31 octobre 2011, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Marianne DARFEUILLE

LE MAIRE  
Jean-Pierre TAITE